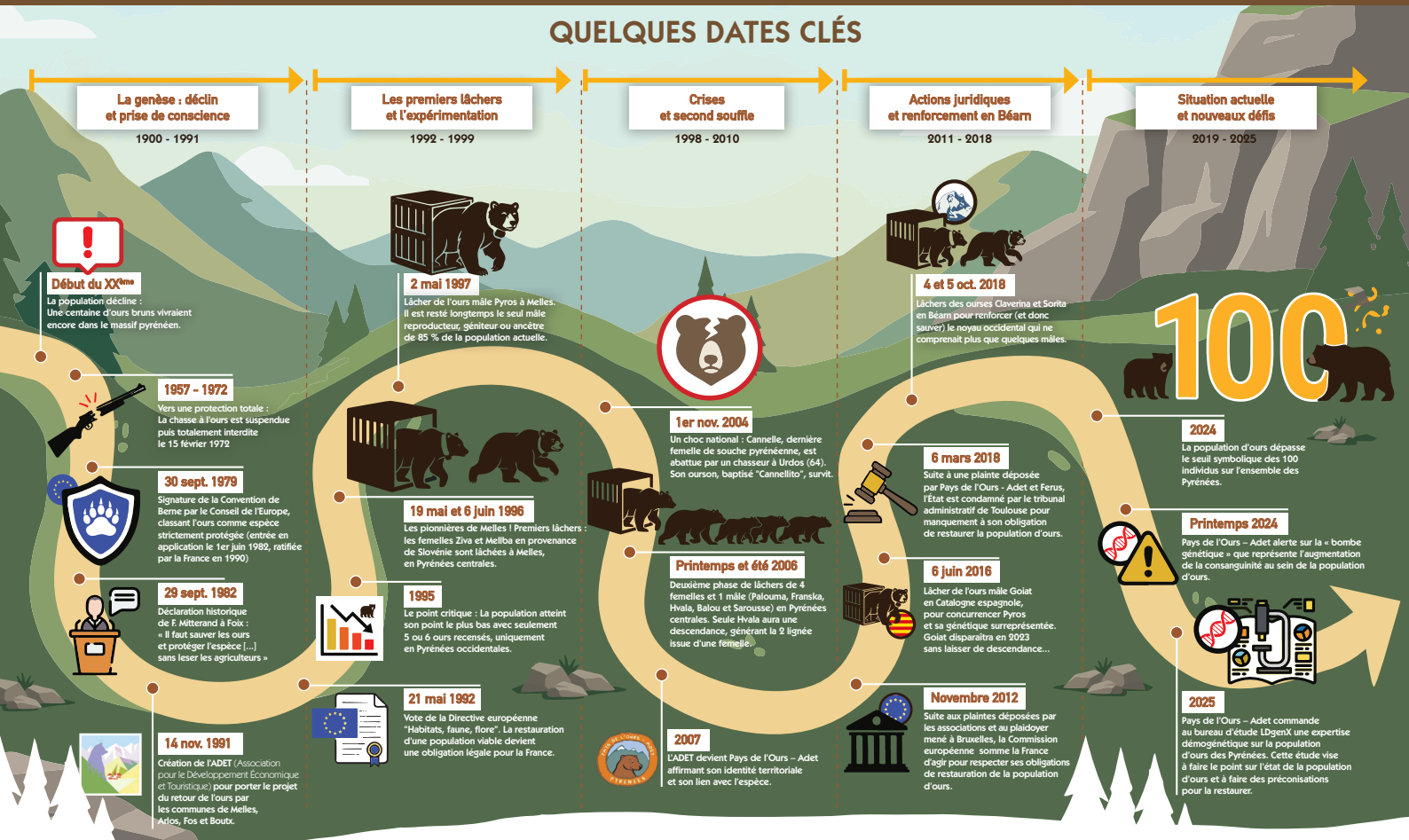


CHRONOLOGIE DU RETOUR DE L'OURS DANS LES PYRÉNÉES

L'histoire du retour de l'ours dans les Pyrénées françaises et celle de l'association Pays de l'Ours – Adet sont étroitement liées par des décennies de mobilisation pour la restauration de l'espèce.

QUELQUES DATES CLÉS



LES DATES QUI ONT CHANGÉ L'HISTOIRE DE L'OURS DANS LES PYRÉNÉES

1900 - 1991 : La genèse, déclin et prise de conscience



Marcel Couturier avec l'ours qu'il tua le 24 août 1953 dans le bois Lazaque près d'Urdos en vallée d'Aspe

• Début du XX^e siècle •

Une centaine d'ours bruns vivaient encore dans le massif pyrénéen.

• 1957 •

La chasse à l'ours est suspendue en France.

Premières indemnités des dégâts d'ours au bétail.

• 1962 •

La chasse à l'ours est interdite, des battues administratives restent autorisées jusqu'en 1969.

• 1964 •



Première demande publique de protection de l'ours dans la revue trimestrielle de la SNPN «Le Courrier de la Nature» d'avril-mai

• 1967 •

23 mars : Création du Parc national des Pyrénées occidentales.

• 1969 •

13 avril : Dernière battue administrative à l'ours autorisée (aucun ours tué).

• 1971 •

27 juillet : Création du Ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement.

• 1972 •

15 février : L'interdiction totale de chasser l'ours entre en vigueur, les battues administratives ne sont plus possibles.

• 1975 •

Création du FIEP (Fonds d'Intervention Eco-Pastoral)

• 1976 •

10 juil. : Vote de la Loi sur la Protection de la Nature.

• 1978 •

Premier rapport sérieux sur l'état de la population d'ours dans les Pyrénées, étude réalisée par Jean-Jacques Camarra et dirigée par Claude Dendaletche.

• 1979 •

30 sept. : Signature de la Convention de Berne par le Conseil de l'Europe, classant l'ours comme espèce strictement protégée (entrée en application le 1^{er} juin 1982, ratifiée par la France en 1990).

• 1981 •

17 avril : Premier arrêté fixant la liste des mammifères protégés en France, en application de la loi du 10 juillet 1976. L'ours y figure.

• 1982 •



29 septembre : Déclaration historique de François Mitterrand à Foix : *« Il faut sauver les ours et protéger l'espèce [...] sans léser les agriculteurs ».*

• 1983 •



Création du Réseau Ours Brun (ROB) par l'Office National de la Chasse (ONC).

• 1984 •

Avril : Lancement du premier Plan Ours par l'État. L'objectif est de passer d'une vingtaine à une quarantaine d'ours, mais il sera peu appliqué.

• 1987 •

Novembre : L'idée d'un renforcement de la population est évoquée pour la première fois lors d'un colloque sur l'ours à Seix (Ariège).

• 1988 •

6 octobre : Lors de l'inauguration de l'exposition « D'ours en ours » au Muséum National d'Histoire Naturelle, François Mitterrand renouvelle son appel pour l'ours.

• 1989 •

Octobre : Création d'Artus avec le soutien du mécène « La Maison de Valérie ».

• 1990 •

Lors de la 8^e édition de l'IBA (conférence internationale sur la recherche et la gestion des ours), une communication scientifique du groupe des spécialistes des ursidés de l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) est présentée, évoquant la très probable disparition prochaine de l'espèce dans les Pyrénées.

24 mars : La commune de Melles (Haute-Garonne) se porte candidate pour accueillir des lâchers d'ours.

Dernier témoignage probant de présence d'ours en Pyrénées centrales (Haute-Garonne).

• 1991 •

14 novembre : Création de l'ADET (Association pour le Développement économique et Touristique) par les communes de Melles, Arlos, Fos et Boutx (Haute-Garonne). André Rigoni, Maire de Melles, est le premier président.

1992 - 1999 : Les premiers lâchers et l'expérimentation

• 1992 •

21 mai : Vote de la Directive européenne « Habitats, faune, flore ». L'ours brun figurant aux annexes 2 et 4, il est strictement protégé et la restauration d'une population viable est obligatoire partout où il est présent. Le texte est applicable le 5 juin 1994, mais n'est complètement transposé en droit français que le 11 avril 2001.

Les professeurs Pierre Taberlet et Jean Bouvet, de l'Université de Grenoble, publient les résultats des premières recherches génétiques sur l'ours brun.

Première étude sur le renforcement de la population d'ours dans les Pyrénées réalisée par Artus.

• 1993 •



20 juin : Signature de la Charte ADET - État par Michel Barnier et André Rigoni, convenant d'un lâcher expérimental de 3 ours à Melles.

Octobre : Lancement du programme LIFE « Conservation des vertébrés menacés dans les Pyrénées » (Ours, bouquetin, gypaète barbu), prévoyant initialement de lâcher 6 ours en Pyrénées centrales (3 en France + 3 en Espagne, mais ceux-ci sont rapidement abandonnés).

• 1995 •



La population atteint son point le plus bas avec seulement 5 ou 6 ours recensés, uniquement en Pyrénées occidentales.

Signature d'une charte entre les partenaires des lâchers d'ours : ADET, Diren, Artus, ONC, ONF, Fédérations Départementales des chasseurs (FDC) d'Ariège, Haute-Garonne et Hautes-Pyrénées.

Création de l'équipe technique Ours (ETO), composée de techniciens de l'ONC, ONF et des FDC 09, 31 et 65.

• 1996 •

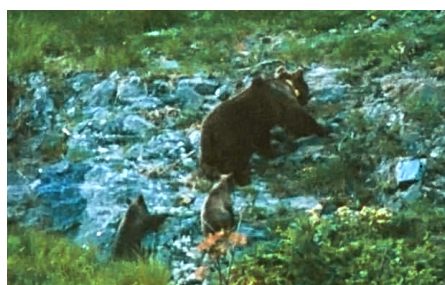


19 mai et 6 juin : Premiers lâchers, les femelles Ziva et Mellba en provenance de Slovénie sont lâchées à Melles, en Pyrénées centrales.

Septembre : Suite au passage de Mellba sur son territoire, la Commune d'Arbas (Haute-Garonne) adhère à l'ADET.

• 1997 •

Janvier : Naissance des premiers oursons issus des lâchers : Boutxy, Caramelles et Medved (qui ne survit pas), de Mellba ; Néré et Kouki, de Ziva, lesquels s'avéreront être de deux pères différents. C'est le premier cas de multipaternité mis en évidence chez l'ours en Europe.



Mellba et ses oursons Caramelles et Boutxy à Alt Àneu (Catalogne) en juin 1997 - Photo de Andoni Canela

1997-2000 : Programme européen LIFE « Conservation des grands carnivores en Europe ».



2 mai : Lâcher de l'ours mâle Pyros à Melles. Il est resté longtemps le seul mâle reproducteur, géniteur ou ancêtre de 85 % de la population actuelle.

27 sept. : Mellba est abattue par un chasseur. Ses oursons survivent. Sa fille Caramelles reste à ce jour l'ourse ayant eu le plus d'oursons dans les Pyrénées (mais principalement avec son père...).

1998 - 2010 : Crises et second souffle

• 1998 •

François Arcangeli est élu président de l'ADET.

• 1999 •

L'ADET lance un important programme de développement de l'association et de valorisation de la présence de l'ours grâce à un financement européen.

• 2000 •

28 mars : Vote de l'amendement « Bonrepaux » visant à recapturer les ours lâchés dans les Pyrénées. Cet article de la loi « Chasse » est finalement annulé par le Conseil constitutionnel le 20 juillet suivant, suite à une importante mobilisation associative et citoyenne.

Création de la coordination Cap Ours regroupant les associations œuvrant à la protection de l'ours.

• 2001 •

Premières rencontres nationales sur les chiens de protection, organisées par l'ADET et l'ACP (Association pour la Cohabitation Pastorale, devenue la Pastorale pyrénéenne en 2008).

• 2002 •



L'ADET crée les « Automnales du Pays de l'Ours » qui auront lieu chaque année jusqu'en 2005, notamment à Arbas et Massat (Ariège).

• 2003 •

Fusion d'Artus avec le Groupe Loup France pour former FERUS

• 2004 •

Le programme européen Life « COEX » (2004 - 2008) permet de mener des actions d'amélioration de la cohabitation agriculture - carnivores en Europe du Sud.

Septembre : Pays de l'Ours - Adet se porte candidate pour de nouveaux lâchers d'ours.



22 octobre : Le ministre de l'Écologie Serge Lepeltier confie aux associations que l'État lâchera de nouveau des ours dans les Pyrénées « *à la première occasion* ».



© France 3

1^{er} nov. : Cannelle, dernière femelle de souche pyrénéenne, est abattue par un chasseur à Urdos (Pyrénées-Atlantiques). Son ourson, baptisé "Cannellito", survit.

3 novembre : Jacques Chirac ouvre le Conseil des Ministres en déplorant la « *grande perte pour la biodiversité en France et en Europe* » que représente la mort Cannelle.



6 et 28 novembre : Manifestations à Paris et Oloron-Sainte Marie suite à la mort de Cannelle.

• 2005 •



13 janvier : Serge Lepeltier annonce un nouveau plan de renforcement. 5 ours doivent être lâchés : 2 en Béarn et 3 en Pyrénées centrales, suivis d'autres si nécessaire afin de parvenir à 30 ours en 2008.

21 Janvier : Après s'être déclarée favorable, l'Institution Patrimoniale du Haut Béarn (IPBH) s'oppose aux 2 lâchers d'ours en Béarn annoncés par Serge Lepeltier.

Août : L'Etat déconnecte le Plan Ours et le Plan de soutien à l'économie de montagne (PSEM), ouvrant la possibilité aux acteurs locaux de s'opposer au premier tout en négociant le second...

• 2006 •

Mars : Publication du "Plan Ours 2006-2009", incluant le lâcher de 5 ours en Pyrénées centrales (sur le territoire de communes proposées par l'ADET)

1^{er} avril : Violente manifestation des opposants à l'ours (venus d'Ariège) à Arbas.



Printemps / Été : Deuxième phase de lâchers de 4 femelles et 1 mâle en Pyrénées centrales

- 25 avril Palouma
- à Burgalays (Haute-Garonne),
- 28 avril Franska
- à Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées),
- 17 mai Hvala,
- 2 juin Balou,
- 22 août Sarousse, tous les 3 à Arbas.



Hvala et ses premiers oursons nés dans les Pyrénées, Bambou et Pollen

Parmi les femelles, seule Hvala aura une descendance, générant la 2^{ème} lignée issue d'une femelle.

• 2007 •

L'ADET devient Pays de l'Ours – Adet.

• 2008 •

Mai : Pays de l'Ours – Adet organise un colloque européen sur la cohabitation à Luchon (31).

Juin : Création du Groupe National Ours.

• 2009 •

31 décembre : Fin du Plan ours 2006-2009, suivie d'une période de tergiversations de l'État.

L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) préconise de lâcher au moins 13 femelles et 4 mâles pour viabiliser la population d'ours dans les Pyrénées.

• 2010 •



2 juin : La Cour de cassation reconnaît finalement le chasseur ayant abattu l'ourse Cannelle responsable de sa mort et le condamne à verser 11000 euros de dommages et intérêts à une dizaine d'associations qui œuvrent pour la protection de l'ours.

2011 - 2018 : Actions juridiques et renforcement en Béarn

• 2011 •



11 juin : Après l'avoir annoncé en 2009, le gouvernement renonce au lâcher d'une femelle en Béarn (décision de Nicolas Sarkozy, suite à un chantage électoral des lobbies agricole et cynégétique).

Pays de l'Ours – Adet et Ferus déposent une demande d'autorisation de lâcher 2 ourses dans les Pyrénées (demande renouvelée en 2012 et 2013, toutes refusées par l'Etat).

• 2012 •



Novembre : Suite aux plaintes déposées par les associations et au plaidoyer mené à Bruxelles, la France est mise en demeure d'agir en faveur de l'ours par la Commission européenne pour manquement à ses obligations de restauration de la population d'ours.

• 2013 •



15 mai : 8 ans et demi après la mort de Cannelle, l'association communale de Chasse d'Urdos est condamnée par la justice à payer 53 000 euros de dommages et intérêts au WWF.

Septembre : Dans une étude, le Muséum National d'Histoire Naturelle préconise de lâcher 3 mâles et 10 femelles dans les Pyrénées occidentales et 1 mâle et 3 femelles en Pyrénées centrales pour éviter la consanguinité. Les scientifiques préviennent : « *tout retard nécessitera une intervention ultérieure beaucoup plus importante* ».

© MNHN



11 oct. : Ouverture de l'exposition «Ours, mythes et réalités» avec Cannelle naturalisée à Toulouse. (120 000 visiteurs)

• 2016 •



6 Juin : Lâcher de l'ours mâle Goiat à Isil en Catalogne, pour concurrencer Pyros et sa génétique surreprésentée. Goiat disparaîtra en 2023 sans laisser de descendance...

• 2017 •

Un projet de Plan Ours est soumis à la consultation du public. Cap-ours se mobilise. 95 % des participants se positionnent pour la conservation de l'espèce et le lâcher d'ours en Pyrénées Occidentales.

• 2018 •

Mars : 84% des français souhaitent le maintien des ours dans les Pyrénées d'après un sondage IFOP commandé par Cap-ours.



6 mars : Suite à une plainte déposée par Pays de l'Ours - Adet et Ferus, l'État est condamné par le tribunal administratif de Toulouse pour manquement à son obligation de restaurer la population d'ours.



26 mars : Nicolas Hulot, ministre de la Transition écologique, annonce le lâcher de deux ours en Béarn « *On ne peut pas donner de grandes leçons aux pays qui ont sur leur territoire d'emblématiques animaux sauvages menacés de disparition si l'on hésite nous-mêmes à protéger les espèces qui sont en danger en France.* ».

Mai : L'Etat publie le "Plan d'action Ours 2018 - 2028", incluant 2 lâchers d'ourses en Béarn et l'engagement de remplacer tout ours mort de cause anthropique.



4 et 5 octobre : Lâchers des ourses Claverina et Sorita en Béarn pour renforcer (et donc maintenir) le noyau occidental qui ne comprenait plus que quelques mâles.

2019 - 2025 : Situation actuelle et nouveaux défis

• 2019 •

L'Etat autorise l'effarouchement renforcé des ours à titre expérimental. Les associations obtiennent par trois fois l'annulation par le Conseil d'État. Une version restreignant l'action aux seuls agents de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) est finalement validée en 2022.



© OFB

Pour la première fois, un ourson trouvé isolé est recueilli, réhabilité et relâché avec succès dans les Pyrénées (la femelle Douillous).

• 2020 •



14 janvier : Emmanuel Macron concède aux opposants à l'ours l'arrêt des lâchers d'ours dans les Pyrénées.

Trois ours sont tués : le 9 avril, Cachou est découvert mort empoisonné en Espagne, le 9 juin, Gribouille est trouvé mort par balle(s) en Ariège et le 29 nov., Sarousse est abattue par un chasseur lors d'une battue au sanglier en Espagne. Contrairement à l'engagement pris dans le Plan Ours, ils ne sont toujours pas remplacés.

Décembre : Sabine Matraire est élue présidente de Pays de l'Ours - Adet.

• 2021 •



17 mai : Sorita est détectée avec 3 oursons (première portée de 3 oursons en Béarn depuis 50 ans).

Septembre : L'Etat renonce à un nouveau programme LIFE la veille de déposer le dossier, réduisant à néant 18 mois de travail pour la douzaine de structures impliquées.

20 novembre : L'ourse Caramelles est abattue lors d'une battue au sanglier à Seix.

• 2022 •

Octobre : 3 ministres reçoivent les opposants ariégeois à l'ours, court-circuitant l'instance de concertation officielle du GOPAM (Groupe Ours, Pastoralisme et Activités de Montagne). Les associations de Cap-Ours suspendent leur participation au GOPAM.

• 2023 •

Pays de l'Ours - Adet développe une stratégie et un plan de plaidoyer visant la relance de la restauration de la population d'ours dans les Pyrénées d'ici à 2028.

Été : Pays de l'Ours - Adet crée les maraudes "Montagne partagée" pour sensibiliser le public aux bonnes pratiques en cas de rencontre d'un ours ou de chiens de protection.

• 2024 •

Février : Le Préfet d'Occitanie exonère le Parc Naturel Régional (PNR) des Pyrénées ariégeoises de tout engagement concernant l'ours, au mépris des textes réglementaires.

100

La population d'ours dépasse le seuil symbolique des 100 individus.

Printemps : Pays de l'Ours - Adet alerte sur la « bombe génétique » que représente l'augmentation de la consanguinité au sein de la population d'ours.

• 2025 •



Mars : Les 16 chasseurs de la battue du 20 novembre 2021 ayant mené à la mort de l'ourse Caramelles sont condamnés. Ils font appel.

Pays de l'Ours - Adet commande au bureau d'étude LDgenX une expertise démogénétique sur la population d'ours des Pyrénées. Cette étude vise à faire le point sur l'état de la population d'ours et à faire des préconisations pour la restaurer.



• à suivre... •



Pays de l'Ours - Adet est l'association pyrénéenne créée en 1991 pour initier et promouvoir le retour de l'ours dans les Pyrénées.

Depuis bientôt 35 ans, nous sommes reconnus acteur majeur de la protection de l'ours dans les Pyrénées.

Nous rassemblons les acteurs mobilisés : élus, associations et professionnels locaux ainsi que de nombreux particuliers.

Initiateurs du retour de l'ours en 1996, nous avons été impliqués dans la totalité des lâchers réalisés en France.

Basés à Arbas dans les Pyrénées, où plusieurs ours ont été lâchés, nous sommes présents et actifs sur le terrain.



Vous pouvez compter sur nous : nous ne lâchons rien, sauf des ours !

CONTACTEZ-NOUS DÈS MAINTENANT

Association Pays de l'Ours - Adet
Maison des associations
31 160 ARBAS
05 61 97 48 44 | contact@paysdelours.com



www.paysdelours.com

